

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujalt</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p> <p>-----</p>
--	--

Art. 1 : La présente convention est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

Filière 2nde GT

8h00 - 17h30. Le repas est offert par l'établissement.

Je vous informe qu'il y a un nombre de places limitées par journée et qu'il faut classer (1 étant celle que vous aimeriez en priorité). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

Art 3 : La convention concerne l'élève (nom – prénom) :

Nom et adresse du responsable légal : -----

Téléphone : -----

Email : -----

Art. 4 : Durant le stage, la/le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Néanmoins, elle/il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil (horaires, discipline, respect des biens et des personnes). Elle/Il devra participer aux activités proposées, et tenir compte des règles de sécurité.

Journées proposées 2025	Classement prioritaire	Journées proposées 2025	Classement prioritaire
Avec enseignement facultatif		Avec EATDD	
Mardi 28 janvier		Vendredi 24 janvier	
Mardi 25 mars		Vendredi 28 mars	
Mardi 20 mai		Vendredi 18 avril	
		Vendredi 28 mai	

Art.5 : Durant le stage et pour le mardi uniquement, l'élève pourra participer à un enseignement facultatif, prévoir une tenue adaptée :

Handball (tenue de sport),

Observation uniquement :

Hippologie - équitation (paire de chaussures extérieur et tenue de saison)

Pratiques caprines (si possible bottes propres et lavables + tenue de rechange ou cote propre)

Arts visuels (pas de tenue spécifique).

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA
	Benoît DIELETTIENS

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine